



Communiqué de presse

18 décembre 2020

Les bassins de natation temporaires des Jeux de Paris 2024 proposés aux collectivités de Seine-Saint-Denis

Paris 2024 a fait de l'héritage en Seine-Saint-Denis l'un des grands marqueurs de son projet. Le Comité d'organisation a notamment décidé de léguer les bassins de natation temporaires utilisés pendant les Jeux au territoire de Seine-Saint-Denis, par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), lancé avec le Conseil départemental et la Préfecture de Seine-Saint-Denis. Avis aux collectivités intéressées !

Il sera, à l'été 2024, l'épicentre du sport planétaire. Le bassin de natation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 dans lequel seront sacrés les plus grands nageurs, et réalisés des exploits qui marqueront à jamais l'histoire du sport, pourrait trouver, au lendemain des Jeux, une seconde vie au cœur du territoire de Seine-Saint-Denis. L'idée fait rêver, et pourtant le rêve ne demande qu'à devenir réalité.

Paris 2024 lance en effet, en partenariat avec la Préfecture et le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (93), un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination des collectivités de Seine-Saint-Denis qui souhaiteraient réutiliser les bassins de natation temporaires utilisés dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Paris 2024 s'est en effet engagé à léguer gracieusement ces bassins temporaires à ce département – l'un des plus carencé en infrastructures sportives, notamment en équipements aquatiques – où aujourd'hui, un enfant sur deux entrant en 6^e ne sait pas nager.

« Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 que la Seine-Saint-Denis accueille sont une opportunité unique de laisser pour les habitants du département un héritage concret et utile », rappelle **Tony Estanguet, le Président de Paris 2024**.

« C'est le sens de l'engagement de la collectivité départementale, de Paris 2024 et de l'Etat dans ce projet depuis la candidature, avec l'ambition et l'exigence que cet héritage rayonne le plus possible sur l'ensemble des territoires et villes », poursuit **Georges-François Leclerc, le Préfet de Seine-Saint-Denis**.

« Il était essentiel de maintenir l'engagement pris depuis le début concernant la récupération par notre territoire des bassins temporaires qui serviront durant les compétitions aquatiques des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, explique **Stéphane Troussel, le Président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis**. Ces bassins nous permettront en effet de développer nos infrastructures publiques en termes de natation, dont la



Seine-Saint-Denis manque particulièrement, et alors qu'un enfant sur deux qui arrive au collège dans notre département ne sait pas nager. Je remercie donc Paris 2024 de réaffirmer cet héritage sportif majeur et la Préfecture de la Seine-Saint-Denis d'accompagner les villes qui seront candidates à l'accueil des bassins après les Jeux. »

Trois bassins temporaires de 50m sont concernés par cet AMI. Il s'agit des deux bassins qui seront installés dans La Défense Arena à Nanterre, dont le bassin qui accueillera les compétitions de natation et de para-natation des Jeux, ainsi que les finales des épreuves de water-polo (l'autre bassin étant celui d'échauffement) ; le troisième bassin concerné est celui qui sera installé à proximité immédiate du Centre Aquatique Olympique de Saint-Denis et qui, le temps des Jeux, servira de bassin d'échauffement des athlètes participant aux épreuves de natation artistique et de water-polo.

La réutilisation des bassins implique une anticipation des besoins et usages futurs dans le cadre des études programmatiques. C'est pourquoi Paris 2024 et le CD93 souhaitent travailler dès à présent, en lien avec l'Etat, à l'identification des projets d'implantations futurs à horizon fin 2024. Ces bassins pourront être divisibles pour faciliter leur réemploi, selon les modalités indiquées dans le dossier de l'AMI.

Cet appel à manifestation d'intérêt se déroulera en deux temps. Les collectivités intéressées par l'un des bassins devront d'abord se manifester avant le 5 février 2021 sous la forme d'une déclaration de candidature telle que précisé dans le règlement de consultation. Puis, elles devront remettre avant la fin du mois de mai 2021 un dossier complet expliquant leur projet quant à l'utilisation future de ces bassins.

Le dossier complet de l'appel à manifestation d'intérêt est téléchargeable sur la plateforme Maximilien.

Contacts presse Paris 2024

Alexandre VILLEGER – +33 7 50 97 37 32 – avilleger@paris2024.org

Christophe PROUST – +33 6 21 60 32 69 – cproust@paris2024.org

Paris 2024

Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 a pour mission, dans le respect du contrat de ville hôte signé entre le Comité International Olympique (CIO), le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et la Ville de Paris, de planifier, d'organiser, de financer et de livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont le premier événement sportif au monde avec un impact médiatique incomparable. Ils rassemblent 10 500 athlètes olympiques et 4 350 paralympiques, provenant respectivement de 206 et 182 délégations réparties sur les cinq continents. Ils sont suivis par plus de 13 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs du monde entier à travers plus de 100 000 heures de diffusion TV. Ils constituent, parmi tous les événements mondiaux sportifs, économiques ou culturels, un événement inégalé, dont la puissance démultiplie les impacts.

Créé en janvier 2018, Paris 2024 est présidé par Tony Estanguet, triple champion olympique et membre du CIO. Il est administré par un Conseil d'Administration (CA), qui réunit l'ensemble des membres fondateurs du projet : le CNOSF, la Ville de Paris, l'Etat, la Région Île-de-France, le CPSF, la Métropole du Grand Paris, le Conseil départemental de Seine Saint-Denis et des représentants des collectivités locales concernées par les Jeux.

Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaire Officiel

